Khalida Toumi. Ministre de la culture

Â« Il nâ€™y a jamais eu de censure Â»
Entretien rÃ©alisÃ© par : Ameziane Ferhani et Zineb Merzouk. El Watan. 03/01/2008

Â« Il nâ€™y a jamais eu de censure Â»

Entretien rÃ©alisÃ© par : Ameziane Ferhani et Zineb Merzouk. El Watan. 03/01/2008

DeuxiÃ¨me partie et fin de lâ€™entretien avec la premiÃ¨re responsable du secteur. Un panorama de la culture, vue du Plateau des Anassers.

Il existe deux fonds de soutien peu importants financiÃ¨rement : le FDATIC pour le cinÃ©ma et le FDAL pour les arts et lettres. Quâ€™est-il prÃ©vu pour le soutien Ã la crÃ©ation ?

Je trouve dÃ©jÃ formidable quâ€™ils existent. PremiÃ¨re consÃ©quence dâ€™Alger, capitale de la culture arabe, celui des arts et des lettres a Ã©tÃ© alimentÃ© pour soutenir une nouvelle opÃ©ration de 1001 titres, câ€™est dans la Loi de Finances 2008. Mais ce quâ€™il faut noter, câ€™est quâ€™on sort dâ€™un compte spÃ©cial ad hoc pour aller dans un compte pÃ©renne. Ce fonds est un moyen de soutien fondamental du livre, mais aussi du thÃ©Ã¢tre, et il va nous permettre de crÃ©er des Prix. Quant au FDATIC, vous le savez, il Ã©tait alimentÃ© Ã lâ€™origine par un pourcentage prÃ©levÃ© sur les tickets dâ€™entrÃ©e des salles de cinÃ©ma. Mais, dans leur Ã©crasante majoritÃ©, celles-ci sont, soit fermÃ©es, soit en Ã©tat de dÃ©labrement avancÃ©. Donc, le FDATIC ne peut plus Ãªtre alimentÃ© par ce biais. Câ€™est pourquoi nous nous sommes battus pour que, durant 4 Ã 5 ans, lâ€™Etat continue Ã allouer une subvention afin que la production cinÃ©matographique ne meure pas. Cela ne veut pas dire que lâ€™Etat doive financer la totalitÃ© dâ€™un projet. Il apporte une aide complÃ©mentaire. On ne peut pas revenir aux annÃ©es 70 avec lâ€™Etat producteur, lâ€™Etat distributeur, lâ€™Etat tout ! Je dis cela avec tout mon respect et mon affection que jâ€™ai pour les cinÃ©astes. Un dossier a Ã©tÃ© soumis au gouvernement car lâ€™Etat ne pourra ad vitam aeternam alimenter le FDATIC par budget. Il faut donc revenir progressivement au financement par le ticket. Nous avons recensÃ© toutes les salles. La plupart sont entre les mains des APC qui nâ€™ont pas les moyens de les gÃ©rer. Environ 10% relÃ¨vent des privÃ©s et le reste du ministÃ¨re de la Culture, le rÃ©seau cinÃ©mathÃ¨que pour lâ€™essentiel. Nous avons proposÃ© donc que les salles reviennent Ã lâ€™Etat. Le ministÃ¨re de la Culture ne vise pas Ã les gÃ©rer mais Ã rÃ©habiliter le parc existant de 380 salles. Dâ€™ici 2009, nous pourrons en rÃ©habiliter 120. Ensuite, leur gestion sera confiÃ©e Ã des privÃ©s, mais pas nâ€™importe lesquels. Qui nâ€™est pas dentiste ne peut ouvrir un cabinet dentaire et il nâ€™y a pas de raison que nâ€™importe qui gÃ¨re un cinÃ©ma. Lâ€™accÃ¨s Ã la concession dâ€™une salle, pourquoi pas pour 90 ans, sera ouverte Ã tout privÃ©, mais il sera obligÃ©, sâ€™il ne lâ€™est pas, de prendre un gestionnaire formÃ©. Un cahier des charges trÃ¨s dur fixera ces modalitÃ©s. Nous voulons inscrire lâ€™opÃ©ration dans le programme immense du PrÃ©sident de la RÃ©publique de 100 locaux dâ€™activitÃ© pour les jeunes dans chaque commune. Un cinÃ©ma est un local qui crÃ©e de lâ€™emploi. Nous commencerons par les jeunes que lâ€™INADC a formÃ©s par centaines dans lâ€™action culturelle. La majoritÃ© est au chÃ´mage, si bien quâ€™on nâ€™en forme plus ! Ils recevront une formation complÃ©mentaire dans le cinÃ©ma et la gestion. Nous devrons aussi recrÃ©er un corps, malheureusement disparu, celui des inspecteurs de la culture, Ã raison dâ€™au moins deux par wilaya, pour contrÃ´ler lâ€™application des cahiers des charges.

Sur le modÃ¨le des Ã©coles privÃ©es, maintenant soumises Ã lâ€™inspection acadÃ©mique â€¦

Absolument. Nous espÃ©rons pouvoir prÃ©senter ce programme en Conseil du gouvernement, car il faut son aval ainsi quâ€™un soutien financier public. Mais cela ne peut se rÃ©aliser quâ€™en adossant le programme Ã une Loi. Dâ€™oÃ¹ notre proposition de Loi sur la cinÃ©matographie qui, en principe avant la fin 2007, sera discutÃ©e au secrÃ©tariat gÃ©nÃ©ral du gouvernement. Câ€™est trÃ¨s important. Il y a

encore des gens qui pensent que le cinÃ©ma nâ€™a pas besoin de loi spÃ©cifique, que câ€™est une activitÃ© commerciale comme une autre. Oui, elle lâ€™est aussi, industrielle mÃªme, mais elle a la particularitÃ© dâ€™Ãªtre culturelle, ce qui justifie une loi spÃ©cifique qui va permettre surtout de changer le statut du CNCA pour que ce levier fondamental se hisse au niveau du CNC franÃ§ais, marocain ou autre.

Certains films soutenus en 2007, nâ€™ont pas encore Ã©tÃ© montrÃ©s, comme celui de Mokhneche, Â« Paloma DÃ©lice Â». Pourquoi ?

Il a Ã©tÃ© produit dans le cadre dâ€™Alger capitale de la culture arabe. On attendait une version en arabe, au moins sous-titrÃ©e. Ce nâ€™est pas le cas et, de plus, on nous a remis un DVD. Câ€™est quand mÃªme un film qui doit passer dans une salle de cinÃ©ma et pas sur un Ã©cran de TV, non ?

Savez-vous que cela a Ã©tÃ© attribuÃ© Ã de la censure ?

Câ€™est de la folie furieuse. Jâ€™ajoute ceci : le film est passÃ© en France, nâ€™est-ce pas ? Eh bien, jamais il nâ€™aurait eu son visa de censure dans ce pays si un certain pourcentage de la langue utilisÃ©e nâ€™Ã©tait pas du franÃ§ais (NDLR : 51 % des dialogues). Câ€™est clair, net et prÃ©cis. Il y a eu un problÃ¨me avec un autre film, celui de J.P. Lliedo. On ne peut pas censurer un film quâ€™on nâ€™a pas vu. Le rÃ©alisateur a signÃ© un contrat pour un film de 52 minutes, il nous a ramenÃ© deux heures et demie de rushes, je dis bien de rushes, quel mÃ©pris ! Il nâ€™a pas respectÃ© son contrat. Vous avez signÃ© pour 52 mn, vous remettez 52 mn. Le travail de montage nâ€™a pas Ã©tÃ© fait. Quâ€™il se dÃ©brouille avec ses rushs. Je suis dÃ©solÃ©e que Lliedo en soit rÃ©duit Ã mentir pour se faire de la publicitÃ©. Jâ€™aurais voulu quâ€™il finisse autrement, vraiment, parce que câ€™est un ami par ailleurs.

Et La Maison jaune dâ€™Amor Hakkar, pourquoi nâ€™est-il pas passÃ© encore ?

SincÃ¨rement, je nâ€™ai pas connaissance dâ€™un quelconque problÃ¨me. Il faudra poser la question Ã AÃ¯t-Oumeziane du CNCA. Il nâ€™y a jamais eu de censure, je lâ€™affirme encore.

Ni de problÃ¨me de langue ? Câ€™est un film en chaouiâ€¦

Nous exigeons que le film soit dans lâ€™une des deux langues nationales. Pas plus, mais pas moins ! Je vais vous dire : nous avons copiÃ© presquâ€™Ã la lettre les rÃ¨gles du CNC franÃ§ais, en les adaptant, parce que nous estimons que câ€™est un exemple. Le beau film de Tsaki, tournÃ© Ã Djanet, est en berbÃ¨re sous-titrÃ© en arabe et il a Ã©tÃ© projetÃ©. Respectons les contrats. Il nâ€™y a jamais eu de censure. Heureusement dâ€™ailleurs.

Parlons de formation. Pour commencer, de lâ€™absence de spÃ©cialistes en ingÃ©nierie culturelleâ€¦

La formation sera la prioritÃ© en 2008. On ne pouvait pas tout faire en mÃªme temps. Le ministÃ¨re sâ€™est fixÃ© des prioritÃ©s. Tout le monde a constatÃ© que la prioritÃ© a Ã©tÃ© donnÃ©e au patrimoine. Il Ã©tait dans un Ã©tat trÃ¨s dangereux avec une trÃ¨s belle Loi inapplicable car sans aucun texte dâ€™application. Nous avons Å“uvrÃ© en termes de rÃ©glementation mais aussi de crÃ©ation des structures en charge. La lecture publique aussi nous a accaparÃ©s, ce qui a permis de lancer avec le ministÃ¨re de lâ€™IntÃ©rieur ce programme dâ€™une bibliothÃ¨que par commune et je remercie M. Yazid Zerhouni de son soutien. Donc, avec dâ€™autres chantiers, la formation va Ãªtre Â« le Â» sujet de 2008, sans concession ni dÃ©magogie. Je tiens Ã dire que les instituts qui existent le sont grÃ¢ce aux enseignants qui exercent dans des conditions trÃ¨s difficiles. Mais des matiÃ¨res fondamentales ne sont pas enseignÃ©es car nous nâ€™avons pas assez dâ€™enseignants. Donc, au delÃ de lâ€™ingÃ©nierie culturelle, câ€™est tout le systÃ¨me qui est Ã rÃ©former. De plus, se pose le problÃ¨me du statut des enseignants, liÃ© Ã celui des Ã©tablissements eux-mÃªmes. Nous serons obligÃ©s de faire appel Ã la coopÃ©ration. Nous avons commencÃ© la rÃ©forme en transformant lâ€™INADC en ISMASC (institut supÃ©rieur des mÃ©tiers des arts du spectacle

et du cinÃ©ma). Mais, avant le supÃ©rieur, il faut penser aux mÃ©tiers intermÃ©diaires, selon les standards internationaux. Que je sache, il nâ€™y pas de cinÃ©ma spÃ©cifique, câ€™est un art universel. Un Ã©clairagiste, un preneur de son, une scripte, un accessoiriste ne sont pas obligÃ©s dâ€™Ãªtre docteurs dâ€™Etat.

GÃ©nÃ©ralement, ces formations se font sur le tas et in situ, parfois accompagnÃ©esâ€¦

Nous devons arriver Ã monter des formations professionnelles qui permettent aux gens dâ€™Ãªtre trÃ¨s vite opÃ©rationnels pour que les films et les piÃ¨ces se fassent convenablement et deviennent eux-mÃªmes des lieux de perfectionnement. Si lâ€™on veut maintenant faire de lâ€™acadÃ©mique, câ€™est une autre paire de manches et lÃ , on crÃ©e du supÃ©rieur. Jusquâ€™Ã peu, lâ€™Ecole des beaux-arts sâ€™appelait Â« supÃ©rieure Â» mais elle ne rÃ©pondait pas aux exigences dâ€™un tel statut. GrÃ¢ce au ministÃ¨re de lâ€™enseignement SupÃ©rieur qui a acceptÃ© nos demandes de dÃ©rogations, la majoritÃ© des enseignants a pu soutenir le magister, indispensable, comme le bac pour les Ã©tudiants. Nous avons dÃ©cidÃ© aussi, de crÃ©er une Ã©cole rÃ©gionale intermÃ©diaire. Donc, le processus avance pour arriver Ã classer lâ€™ESBA en tant quâ€™Ã©cole supÃ©rieure hors universitÃ©, telle que dÃ©finie par la loi. Mais on ne peut pas arriver Ã une formation acadÃ©mique sur aucune base ! Quand vous dites Institut supÃ©rieur de musique, il nâ€™a de supÃ©rieur que le nom et ce nâ€™est pas la faute des enseignants, ni celle des Ã©tudiants. Il ne faut pas se dÃ©rober mais trouver des solutions. Certains Ã©tudiants dÃ©barquent avec le bac sans jamais avoir fait de musique de leur vie ! Dâ€™autres en ont fait, mais Ã titre personnel ou dans des associations. Câ€™est mauvais pour lâ€™Ã©tudiant, car on lui fait croire quâ€™on le forme. Câ€™est mauvais pour lâ€™Etat, car câ€™est de lâ€™argent perdu. Donc, câ€™est tout le systÃ¨me de formation artistique quâ€™il faut repenser.

Le statut de lâ€™artiste, ce fameux sujet rÃ©current. OÃ¹ en est-on ?

Le problÃ¨me numÃ©ro un de lâ€™artiste, de par la nature de son travail, câ€™est la protection sociale, la couverture santÃ©, la retraite, les allocations familialesâ€¦ DÃ¨s que vous dites cela, se pose la question de la qualitÃ© dâ€™artiste. Qui lâ€™est et qui ne lâ€™est pas ? De plus, qui dÃ©cide de cette qualitÃ© ? Lâ€™administration dâ€™autoritÃ© ? Les artistes eux-mÃªmes ? Qui ? Câ€™est pourquoi notre rÃ©flexion a abouti Ã la nÃ©cessitÃ© de crÃ©er dâ€™abord un organe, le Conseil national des arts et de la culture, composÃ© en majoritÃ© dâ€™artistes Ã©lus par leurs pairs et les partenaires : le ministÃ¨re de la Culture mais aussi ceux du Travail et des affaires sociales, des Financesâ€¦ Le premier objectif est dâ€™Ã©tablir la carte dâ€™artiste : ses critÃ¨res, ses modalitÃ©sâ€¦ Puis, de crÃ©er une mutuelle gÃ©rÃ©e par les artistes eux-mÃªmes et qui, je suis sÃ»re, constitue la meilleure rÃ©ponse. Pas dâ€™assistanat. Un projet de dÃ©cret de crÃ©ation de ce conseil existe. Jâ€™ai le regret de dire quâ€™il attend maintenant de passer depuis 2005. Nous espÃ©rerons quâ€™il sera programmÃ© au plus tÃ´t. Le ministre du Travail et de la SÃ©curitÃ© sociale est trÃ¨s ouvert sur la question et prÃªt Ã rÃ©gler ce problÃ¨me.

En 2009, 40 ans aprÃ¨s, Alger doit accueillir Ã nouveau le Panafricain. Ressemblera-t-il au premier, bien que cela soit impossible ?

Vous Ãªtes bien pessimistes. Pourquoi ?

Non, mais nous vivons une autre Ã©poqueâ€¦

Câ€™est une question prÃ©maturÃ©e. Nous avons maintenant une Agence de rayonnement culturel dont la mission est de faire connaÃ®tre la culture algÃ©rienne Ã lâ€™Ã©tranger et les cultures Ã©trangÃ¨res en AlgÃ©rie. Nous lâ€™avons chargÃ©e de rÃ©flÃ©chir au programme de cet Ã©vÃ©nement. Celui-ci sera exposÃ© dÃ©but 2008. La question a Ã©tÃ© aussi dÃ©battue au niveau des pouvoirs publics qui attendent cette proposition pour lâ€™avaliser. A ce moment, le programme sera rendu public et lâ€™administration mobilisÃ©e pour crÃ©er les conditions de travail aux crÃ©ateurs et aux opÃ©rateurs.

Ameziane Ferhani
Zineb Merzouk

Posté par : alger-culture, le January 03 2008 20:16:27